

Poliquin, Renée (BAPE)Projet d'ouverture et d'exploitation d'une mine
d'apatite à Sept-Îles

Objet: TR: jack mémoire corrigé

6211-08-009

Mémoire sur le projet de mine d'apatite dans la baie de Sept-Îles**pour le Bureau des audiences publiques en environnement séances du 25
septembre 2013 au Centre des Congrès de Sept-Îles**

Mesdames et messieurs les commissaires,

D'abord, il y a lieu de caractériser la région où est visé l'établissement du projet. La grande baie de Sept-Îles est un milieu de vie où la ville du même nom est composée de près de 30 000 habitants. Le parc immobilier est à saturation, dû à l'effervescence économique des projets d'agrandissements des industries régionales, mais aussi à cause de l'économie qui y est très diversifiée par les pêcheries, du secteur secondaire qui se démarque sur la scène internationale pour certaines de ses entreprises, du secteur des services qui se développe peu à peu et l'économie sociale qui joue un rôle central pour la région de Duplessis.

C'est aussi un milieu de vie où l'on y retrouve des écosystèmes riches et productifs qui participent activement à maintenir des pêcheries viables dans la Baie ainsi que dans l'habitat pélagique grâce, entre autres, au flux des marées qui distribue la productivité biologique initiée dans cette baie riche. Riche de ses zosteraies, marais à spartine, vasières et apports nutritifs terrigènes qui proviennent des rivières environnantes. Cette productivité est observable par les bio-indicateurs qui fréquentent la baie de Sept-Îles, tant par la faune aviaire qui y est présente que par les poissons et mammifères marins observables de la rive sur tout le territoire de la ville.

Cette richesse est maintenant menacée par, d'une part l'économie fortement industrialisée et l'augmentation des tonnages prévus au calendrier d'affaire des entreprises locales, d'autre part par le projet de mine d'apatite que la présente commission est à étudier.

Pour les projets existants, c'est-à-dire les minières régionales et l'aluminerie, nous ne pouvons qu'être des observateurs dans cette dynamique économique qui puise ses racines sur l'échiquier mondial. En effet, le niveau d'influence est très restreint pour la parole citoyenne face à des projets existants qui doivent se transformer pour s'assurer d'être compétitifs dans la mondialisation des économies extractives. Par contre, le projet d'une mine à ciel ouvert dans le périmètre urbain de la ville doit être débattu et doit être sanctionné par un scrutin populaire, car il aura une forte influence sur la qualité de vie des habitants, mais aussi sur le parc immobilier et les investissements personnels de tous et chacun qui subiront son influence. En effet, tous les projets miniers au Québec ont provoqué une surspéculation immobilière dans les régions touchées, suivie d'un effondrement du marché immobilier et des économie liées à l'exploitation de mines urbaines. que ce soit au lac Jeannine, à Shefferville, à Murdochville ou en Abitibi. Tous y ont vécu un enrichissement temporaire suivi d'un appauvrissement collectif dont les gouvernement ont dû supporter temporairement les effets. Certaines de ces villes sont disparues, d'autres sont devenues les otages du développement sauvage qui n'a que retardé l'inévitable destin de la fermeture comme le présent projet de Malartic.

Les audiences présentes nous ont démontré des études déficientes avec des conclusions boiteuses, encouragées par des témoignages de fonctionnaires très questionnables des différents ministères, dont la substance et le manque de rigueur démontrent très bien les effets d'un sous financement pour le ministère le plus sollicité depuis le boom économique des dernières années, et pour les désastres à répétition qui le sollicitent.

En décembre 1952 à Londres, l'invasion thermique de la température de la région, doublée d'une combustion excessive due au froid tout aussi anormal de cette époque, a provoqué un smog jamais vu dans cette région et qui a duré près d'une semaine. Si la modélisation de ce phénomène avait été diluée sur une modélisation annuelle comme elle nous est présentée par le promoteur du présent projet à Sept-Îles, le phénomène serait passé inaperçu et pourtant, il y a eu 40, 000 morts et plus d'une centaine de milliers de personnes ont été rendues malades par ce phénomène.

Voilà pourquoi il faut redoubler de prudence face à des études d'impact préparées par des firmes à la solde des entreprises. Il n'y a plus d'objectivité au Québec quand il s'agit d'études d'impact, car ce sont des firmes d'ingénierie qui se sont accaparées de presque toutes les entreprises reliées à l'environnement au Québec depuis une quinzaine d'années et ce phénomène perdurera jusqu'à ce que la législation vienne mettre un terme à cet état de fait.

L'exposition à des toxines venues du sous-sol et entreposées en surface sous forme de dépôts et déchets miniers est complexe et le milieu marin tout autant. Surtout dans la grande baie de Sept-Îles avec des marées puissantes et des courants littoraux très changeants. Avec aussi un socle rocheux imperméable où l'eau coule en surface comme sur une casserole. De prétendre qu'un projet minier aussi important que celui de la mine d'apatite du promoteur aura un impact mineur sur l'environnement régional est une malhonnêteté intellectuelle et va à l'encontre de ce que l'on observe dans la littérature et surtout dans les projets de mines ailleurs au Québec. Pour ces raisons, je demande à la commission de rejeter ce projet sans avenir pour les citoyens de Sept-Îles mais aussi pour ceux de Québec car jamais le promoteur n'a fait la démonstration de la viabilité du projet et ce, malgré qu'il prenne un minimum de risque financier car en effet, ce sont les Québécois qui assumeront l'essentiel du risque financier avec Investissement Québec.

Pour terminer, je réitère ma méfiance envers l'objectivité de la commission car mon expérience passée et les dernières commissions visant les projets régionaux m'ont grandement déçu.

Vous avez donc fort à faire pour restaurer la confiance que le public a perdue en cette institution qu'est le Bureau Des Audiences Publiques en Environnement.

Jacques Gelineau.

Représentant de Québec Solidaire, de La Société pour Vaincre la Pollution et de
la Fondation Rivières sur la Côte-Nord

Envoyé de mon iPhone

Le 2013-09-17 à 20:40, MAC <cirneq@gmail.com> a écrit :

<memoire arnaud.rtf>